

A.S.P.I.R.E

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

*270 rue du Clos Bonnet
49400 SAUMUR*

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport sur les comptes annuels



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre - CS 60119 - 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél. 02 41 22 22 30 - Fax 02 41 47 47 95 - E-mail : beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association A.S.P.I.R.E.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASPIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « règles générales » expose les principes comptables applicables notamment à le principe lié à la séparation des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

Les notes de l'annexe « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » et « Dépréciation des actifs » exposent les modalités d'estimation des provisions pour dépréciation comptabilisées. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations retenues.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

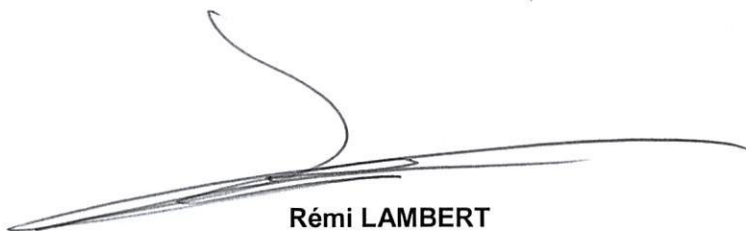
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 21 Mai 2019

Pour **TGS France Audit**,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end and a vertical stroke crossing it near the middle.

Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	38 520	32 376	6 144	194
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	32 290		32 290	32 290
Constructions	2 190 679	956 118	1 234 561	1 308 869
Installations techniques, matériels et outillages industriels	499 054	371 851	127 203	149 168
Autres immobilisations corporelles	435 435	313 631	121 805	147 502
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	8 685		8 685	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	10 200	10 200		10 200
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières (2)	6 243		6 243	6 243
TOTAL I	3 221 105	1 684 175	1 536 930	1 654 465
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	223 465	20 646	202 820	221 740
Autres Créances	268 601	61 002	207 599	149 551
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	932 176		932 176	995 639
Charges constatées d'avance (3)	13 201		13 201	21 967
TOTAL II	1 437 444	81 647	1 355 796	1 388 897
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 658 549	1 765 822	2 892 727	3 043 362
1) Dont droit au bail				
2) Dont à moins d'un an				
3) Dont à plus d'un an				

Bilan Passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise		
-Ecart de réévaluation		
-Réserves	1 943 130	1 812 130
-Report à nouveau		
-Résultat de l'exercice	-48 280	131 000
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	28 333	48 333
-Apports	28 333	48 333
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)	369 162	383 441
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	2 292 345	2 374 904
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	34 833	34 093
Provisions pour charges		
Total II	34 833	34 093
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	267 860	306 719
Emprunts et dettes financières diverses	245	272
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	113 908	144 936
Dettes fiscales et sociales	177 644	161 727
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	3 626	260
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 267	20 451
Total IV	565 549	634 365
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 892 727	3 043 362
1) Dont à plus d'un an	228 461	267 860
Dont à moins d'un an	337 088	366 505
2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	732 135	664 400
Production vendue de biens et services	684 005	645 365
Montant net du chiffre d'affaires	1 416 140	1 309 765
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 583 489	1 538 933
Reprises sur provisions et transferts de charges	159 910	206 118
Cotisations	5 483	6 447
Autres produits	23 323	3 084
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 188 345	3 064 347
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	105 920	119 107
Variation de stock de marchandises		1 211
Achats de matières premières	82 339	84 038
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	182 387	171 480
Charges externes (3) (4)	395 020	377 243
Impôts et taxes	85 100	78 552
Salaires et traitements	1 680 007	1 562 317
Charges sociales	431 301	406 811
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	197 176	173 850
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	14 522	3 972
- Sur risques et charges : dotations aux provisions	2 039	174
Autres charges	20 398	5 931
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 196 210	2 984 687
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 866	79 661
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions VMP		
Autres produits financiers	3 596	4 137
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 596	4 137
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	3 961	4 494
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières	10 200	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	14 161	4 494
RESULTAT FINANCIER	-10 565	-356
RESULTAT COURANT	-18 431	79 304

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	901	2 999
Sur opération en capital	34 279	50 718
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 180	53 717
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	3 517	1 176
Sur opération en capital		155
Dotations aux amortissements et aux provisions	61 002	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 518	1 331
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-29 338	52 386
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	511	691
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Total des Produits	3 227 120	3 122 202
Total des Charges	3 275 401	2 991 202
EXCEDENT OU DEFICIT	-48 280	131 000
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources		
Bénévolat	115 422	
Prestations en nature	50 577	
Dons en nature	573 601	
Total	739 600	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	573 601	
Prestations	50 577	
Personnel bénévole	115 422	
Total	739 600	
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Crédit-bail mobilier		
4) Crédit-bail immobilier		

Annexe

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au cours de l'exercice 2017, l'association a ouvert une nouvelle ressourcerie à Mazé (49630) (ouverture le 4 Septembre 2017).

Cette nouvelle structure compte pour une année entière sur l'exercice 2018 contre 4 mois sur l'exercice 2017.

Dans une démarche de qualité et de cohérence de l'information financière, le traitement comptable des aides à l'investissement est identique quel que soit le statut juridique du financeur (personne de droit privé ou public).

Les aides sont comptabilisées en subventions d'investissement et sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure des amortissements pratiqués.

Les créances détenues auprès de la structure Batispire (SARL en liquidation judiciaire) ont été provisionnées à 100% sur l'exercice 2018.

Elles représentent un montant de 81 016 euros et se décomposent comme suit :

- titres de participation pour 10 200 euros,
- avances de trésorerie pour 61 001 euros,
- créance client pour 9 815 euros.

Un Comité Social et Economique (CSE) a été mis en place à compter du 13 septembre 2018.

Le budget de fonctionnement attribué par l'association est de 0.20% de la masse salariale. Pour l'exercice 2018, il a été calculé pour un montant de 1 050 euros.

Le budget aux activités sociales et culturelles versé sur l'exercice est de 3 500 euros.

Un don exceptionnel pour fonctionnement a été versé par le Secours Catholique pour un montant de 20 000 euros.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASPIRE CHANTIERS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 892 727 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 48 280 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 940	7 027	6 446	38 520
Immobilisations incorporelles	37 940	7 027	6 446	38 520
- Terrains	32 290			32 290
- Constructions sur sol propre	1 645 502			1 645 502
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	525 825	19 352		545 177
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	491 193	29 480	21 620	499 054
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 024			1 024
- Matériel de transport	233 526	16 737		250 263
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	181 596	8 561	6 008	184 149
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		8 685		8 685
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 110 955	82 815	27 628	3 166 142
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 200			10 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 243			6 243
Immobilisations financières	16 443			16 443
ACTIF IMMOBILISE	3 165 338	89 841	34 074	3 221 105

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 027	82 815		89 841
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 027	82 815		89 841
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	6 446	27 628		34 074
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	6 446	27 628		34 074

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 8 685 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 746	1 076	6 446	32 376
Immobilisations incorporelles	37 746	1 076	6 446	32 376
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	503 387	64 281		567 668
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	359 070	29 379		388 449
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	342 026	51 445	21 620	371 851
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 024			1 024
- Matériel de transport	111 030	40 076		151 106
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	156 590	10 919	6 008	161 501
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 473 127	196 100	27 628	1 641 599
ACTIF IMMOBILISE	1 510 873	197 176	34 074	1 673 975

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 511 511 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 243		6 243
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	223 465	223 465	
Autres	268 601	268 601	
Charges constatées d'avance	13 201	13 201	
Total	511 511	505 268	6 243
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers produits non facturés	10 623
Divers produits à recevoir	203 926
Intérêts courus à recevoir	2 597
Total	217 146

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		10 200		10 200
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	24 698	75 524	18 574	81 647
Total	24 698	85 724	18 574	91 847
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		14 522	18 574	
Financières		10 200		
Exceptionnelles		61 002		

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	48 333		20 000	28 333
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	48 333		20 000	28 333
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 812 130	131 000		1 943 130
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	131 000	-48 280	131 000	-48 280
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	383 441		14 279	369 162
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	2 374 904	82 719	165 279	2 292 345

Apports avec droit de reprise :

Le contrat d'apport prévoit le remboursement des sommes à l'apporteur, à hauteur de 1 667 euros par mois à compter de juin 2017.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	34 093	2 039	1 300		34 833
Total	34 093	2 039	1 300		34 833
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 039	1 300		
Financières					
Exceptionnelles					

Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière :

Ces engagements ont été comptabilisés au bilan sous forme de provision. Ils sont évalués, charges incluses, à la clôture de l'exercice à 34 833 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 565 549 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	267 860	39 399	163 142	65 319
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	245	245		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 908	113 908		
Dettes fiscales et sociales	177 644	177 644		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 626	3 626		
Produits constatés d'avance	2 267	2 267		
Total	565 549	337 088	163 142	65 319
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 859			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	24 202
Intérêts courus s/emprunt	184
Dettes provisionnées CP	47 177
Dettes modulation RTT	8 038
Etat charges à payer	18 461
Dettes charges sur RTT	3 355
Etat charges à payer	1 398
Etat formation continue à payer	28 867
Etat effort construction	1 293
Rabais,remises,ristourn.	978
Divers charges à payer	978
Total	134 931

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 201		
Total	13 201		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 267		
Total	2 267		

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraires de certification des comptes : 4 395 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 517	
Provisions pour dépréciation	61 002	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		901
Subventions d'investissement virées au résultat		34 279
TOTAL	64 518	35 180

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement compte à terme sur prêt 200000 € CE	85 000
Hypothèque immeuble de stockage sur prêt 200000 € CIC	100 000
Nantissement livret A association sur prêt 200000 € CIC	100 000
Autres engagements donnés	285 000
Total	285 000

Autres informations

Engagements retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, s'élève à 34 833 euros.

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS 87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

Modalités de calcul conformes à la convention collective "Ateliers et chantiers d'insertion"

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité établie par l'INSEE : 2018
- Application d'un taux de rotation du personnel : moyen
- Critère d'actualisation : 1,57 %
- Initiative du départ à la retraite : salariés 100%
- Taux de charges fiscales et sociales : cadres 47 %, non-cadres 37 %

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 34 833 euros

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 34 833 euros

Contributions volontaires

Le bénévolat a été estimé en fonction du poste de chacun et selon le taux horaire correspondant à ce poste, soit un montant de 115 422 euros.

Les prestations en nature correspondent à la mise à disposition d'un salarié par Orange, soit un montant de 50 577 euros.

Les dons en nature pour un montant de 573 601 euros correspondent à des dons de véhicules et aux divers dons effectués par les particuliers. Les dons de véhicules ont été évalués à la valeur argus moins les travaux à réaliser. Les dons divers des particuliers ont été évalués au prix de vente.